

CONSIGNE DE NAVIGABILITE

définie par la DIRECTION GENERALE DE L'AVIATION CIVILE

Les examens ou modifications décrits ci-dessous sont impératifs. La non application des exigences contenues dans cette consigne entraîne l'inaptitude au vol de l'aéronef concerné.

AIRBUS INDUSTRIE

Avions A340

Indicateurs de vitesse - Fluctuations anémométriques en conditions givrantes (ATA 34)

APPLICABILITE :

Avions AIRBUS INDUSTRIE A340 modèles -211, -212, -213, -311, -312 et -313 tous numéros de série.

RAISONS :

Il a été rapporté par des opérateurs A330/A340 plusieurs cas en croisière de brusques variations d'indication de vitesse air (CAS, TAS, MACH), ceci en conditions givrantes sévères.

Les nouvelles procédures du Manuel de Vol "Unreliable airspeed conditions" et "Double probe heat failure" doivent donc être appliquées par les équipages, afin de minimiser les conséquences de fluctuations d'indication de vitesse.

ACTIONS :

Les mesures suivantes sont rendues impératives à la date d'entrée en vigueur de cette Consigne de Navigabilité (CN) :

1. En cas d'indication erronée de vitesse en vol ou au décollage, ou en cas de perte d'indication, les équipages doivent appliquer la procédure suivante :

« UNRELIABLE AIRSPEED »

Note: Unreliable airspeed may be caused by a radome destruction or obstructed pitots. If the failure is due to radome destruction, the drag will be increased and therefore N1 must be increased by 3% in cruise or 1.5% in approach.

Switch OFF the AP/FD and A/THR

Maintain flaps/slats in current configuration

Check that speedbrakes are retracted

When airborne, select landing gear up

- With slats extended
Apply MCT thrust and set the pitch attitude to 12°5
- In clean configuration
Apply CLB thrust
 - When below FL100, set the pitch attitude to 10°
 - When above FL100, set the pitch attitude to 5°

Note: Respect Stall warning if in alternate law;

When the flight path is stabilized, set the PROBE WINDOW HEAT to ON.

Adjust pitch attitude and thrust regarding flight phase and aircraft configuration to obtain and maintain target speed. »

2. En cas de double panne de réchauffeurs de sonde pilote, les équipages doivent appliquer la procédure suivante :

« **DOUBLE PROBE HEAT FAILURE** »

If icing conditions cannot be avoided :

Switch OFF one of affected ADRs »

Note : Les deux procédures des paragraphes 1 et 2 ci-dessus ont été introduites dans le Manuel de Vol constructeur à partir des révisions ci-dessous.

L'incorporation de ces procédures (ou toute révision ultérieure approuvée) ou de la présente CN dans le manuel d'opération de l'avion et leur application par les équipages permet d'assurer la conformité à cette CN.

Manuel de vol A340	Modèle avion	Révision N°
ENVELOPPE	A340-211	14
ENVELOPPE	A340-212	10
ENVELOPPE	A340-213	07
ENVELOPPE	A340-311	14
ENVELOPPE	A340-312	10
ENVELOPPE	A340-313	08

REF. : Manuel de Vol.

DATE D'ENTREE EN VIGUEUR : 03 MARS 2001